

MAINTIEN DANS L'EMPLOI D'UN AGENT ATTEINT D'UNE FORME PRECOCE DE MALADIE D'ALZHEIMER

Marie-Pierre Simonot-Guivarc'h, médecin de prévention

Marie Cade, psychologue

Frédéric Thomas, correspondant FIPH-FPT

Service Médecine Préventive, CDG 22

Maintien dans l'emploi
=
frein à l'évolution de la maladie

Situation – Maintien dans l'emploi

- Mr Q., 52 ans, employé depuis 20 ans dans un service technique
- Constat de « perte de mémoire » pendant 2 ans
- Diagnostic de maladie d'Alzheimer en août 2006
- Restriction = travail en binôme

- Novembre 2008: alerte du collectif
- Expertise neurologique: « ... cette activité professionnelle est toujours possible puisqu'il n'a pas interrompu celle-ci mais il ne saurait prendre la moindre initiative. Il est donc soumis aux ordres attentifs d'une personne qui ne peut le laisser seul, ce qui justifie la présence d'un agent pour un temps correspondant au temps d'activité de Mr Q, ce dernier pouvant tout à fait continuer son activité professionnelle dans un travail en équipe »

- ◎ FIPH-FPT: financement d'un accompagnant sur le temps de travail
- ◎ L'accompagnant:
 - Dispose de tous ses permis
 - Profil correspondant à celui de Mr Q.
 - Formation adéquate par une équipe médico-psychologique spécialisée

- ⦿ Mise en œuvre en septembre 2009
- ⦿ Nouvelle expertise: conclusions identiques
- ⦿ Rencontre employeur, collègues et équipe médico-psychologique spécialisée
- ⦿ Suivi de l'accompagnant par neuro-psychologue en contact avec psychologue et médecin de prévention du service

Questions soulevées par les collègues de travail

- ⦿ Regard de la population
- ⦿ Place du collectif dans l'accompagnement
- ⦿ Responsabilité en cas d'accident

Questions soulevées par l'employeur

- ⦿ Responsabilité en cas d'accident
- ⦿ Financement du poste en cas d'absence de Mr Q.
- ⦿ Intérêt du maintien dans l'emploi

Questions soulevées par le médecin de prévention

- ⊙ Congruence expertise / réalité de terrain
- ⊙ Santé et limites du collectif / individu

Evolution

- Pas d'alerte jusque fin février 2010
- Mr Q. se met en danger
- Appréhension du collectif en raison de difficultés croissantes

Conclusion

- ◎ Visite supplémentaire début mars 2010:
 - Dégradation des capacités cognitives
 - La santé du collectif prime sur le maintien dans l'emploi de Mr Q.
- ◎ Fiche de visite: « incompatibilité entre l'état de santé de Mr Q. et son poste de travail »
- ◎ A ce jour: toujours en arrêt de travail